

Conseil d'Administration n° 3
Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 19 janvier 2021

Présidence de Monsieur ROBIN Franck

Quorum : 15

Nombre des présents : 25

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE

Décision

page

**Numéro
d'acte**

Pièces jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

désignation

N°

I- Fonctionnement :

- Nouveaux membres
- Fournitures scolaires

Extrait
Vote

3
4

56

II- Affaires pédagogiques et éducatives :

- Préparation de la rentrée 2021-2022

Vote

5

57

III- Affaires financières :

- D.B.M.
- Contrat et convention

Vote
Vote

9
10

58
59 à 65

IV- Questions diverses

- Question F.C.P.E.
- Portes ouvertes
- Prochaine réunion

Extrait
Extrait
Extrait

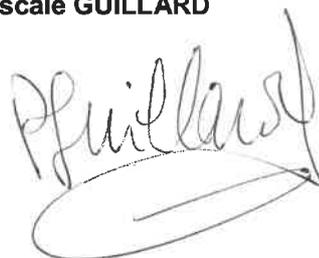
12
13
13

Signatures

**Le Président de séance,
Franck ROBIN**



**La Secrétaire de séance,
Pascale GUILLARD**



Conseil d'Administration n° 3
Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 9 février 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	ROBIN Franck	X							
	Adjoint	WALLEZ Carole	X							
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X							
	CPE	KERZULEC Fabienne	X							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille		X	X					
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain	X							
	Groupement de commune	ADELEE Serge	X							
	Commune siège	PONZO Marjorie	X							
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie	X							
S/Total			7	1	1					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	REMAUD Alexina		X	X					
		GUILLOTEAU Fabien	X							
		LIEURADE Sophie	X							
		SICARD Estelle	X							
		ROGGY Paul-Vincent	X							
		BORDIN Lucile	X							
		CHEVET Magalie	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	PANIER Nicolas	X							
		FERRE Vanessa	X							
		BEDEL Joël	X							
	S/Total			9	1	1				
	Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	LEAU Christophe	X						
			PERRIN Nadia		X	X				
BERTIN Mariannick				X	X					
GUILLARD Pascale			X							
CAPO BOURDET Alice			X							
BOLIDIN Pascal			X							
TURPIN Virginie			X							
Elèves		BRIAND-ROBIN Sacha	X							
		TESSON Océane		X	X		GOURMELEN François	X		
		BITOUZE Clemence	X							
S/Total				7	3	3		1		
Total				24	5	5		1		

Conseil d'Administration n° 3 Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

23 membres présents à 18 h 05, le président ouvre la séance du conseil d'administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des Parents d'élèves,
Madame Pascale GUILLARD.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 2, séance du jeudi 19 novembre 2020.

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose ensuite au vote l'ordre du jour ainsi modifié :

I- Fonctionnement :

- Nouveaux membres,
- **Fournitures scolaires.**

II- Affaires pédagogiques et éducatives :

- Préparation de la rentrée 2021-2022.

III- Affaires financières :

- D.B.M.,
- Contrat et convention.

IV- Questions diverses

- **Question F.C.P.E.**
- **Portes ouvertes**
- **Prochaine réunion.**

L'ordre du jour du mardi 9 février 2021, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Arrivée à 18 h 08 de Madame CAPO-BOURDET et Monsieur LEAU

I- Fonctionnement

➤ *Nouveaux membres.*

Les *articles R421-14 et suivants du Code de l'Education* fixent la composition du Conseil d'Administration. Elle est fondée sur le principe de représentation tripartite, dans des proportions invariables qui garantissent la représentativité des membres :

- 1/3 de représentants des élèves et de parents (membres élus),
- 1/3 de représentants des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, techniques, sociaux et de santé, et les agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (membres élus),
- 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de personnalités qualifiées, Conseillère Principale d'Education et membres de la Direction (membres de droit).

Le nombre de membres varie selon la taille et la nature de l'établissement.

Conseil d'Administration n° 3
Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

Depuis la rentrée de septembre 2020, le collège Alexandre Soljenitsyne compte plus de 600 élèves. En conséquence, le Conseil d'Administration passe de 24 à 30 membres. Ainsi, un siège est maintenant prévu pour un représentant de la Communauté de Communes.

Par délibération du 23 novembre 2020, le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Serge ADELEE, pour représenter la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Monsieur ADELEE ne pouvant occuper deux sièges au Conseil d'Administration, par délibération du 15 décembre 2020, le conseil municipal a désigné Madame Marjorie PONZO pour représenter la commune d'Aizenay.

➤ ***Fournitures scolaires.***

Le Principal rappelle les principaux éléments de la *circulaire relative aux fournitures scolaires* :

- ✚ Un moment d'éducation à la consommation responsable,
- ✚ Encourager et soutenir la possibilité de recourir à des achats groupés,
- ✚ Réduire le poids du cartable,
- ✚ Organiser une concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Comme pour les années passées, l'association locale F.C.P.E. offre la possibilité d'une commande groupée aux parents qui le souhaitent.

Les bons de commande pour les colis proposés par la F.C.P.E. seront joints aux dossiers de réinscription ou d'inscription.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie offre une partie des fournitures aux enfants résidant sur son territoire.

Monsieur le Principal présente les listes de fournitures arrêtées par l'équipe des enseignants et remises aux représentants de la F.C.P.E. lors de la rencontre du lundi 25 janvier 2021.

A cette occasion, les représentants des parents d'élèves ont proposé qu'en fin d'année scolaire soit réalisé un inventaire relatif à la consommation réelle des fournitures scolaires demandées pour la rentrée ; dans le but d'ajuster les listes de fournitures scolaires pour l'année suivante.

Le Président du Conseil d'Administration propose au vote les listes de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 3
Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ *Préparation de la rentrée 2021-2022.*

Monsieur le Principal aborde la question de la préparation de la rentrée 2021. Il en rappelle les principales étapes :

- ✚ La prévision des effectifs en novembre – décembre,
- ✚ L'attribution par Madame la Directrice Académique de la dotation horaire (D.G.H.),
- ✚ La structure pédagogique et le projet de répartition horaire qui en découle (soumise au vote du Conseil d'Administration),
- ✚ La mise en place technique de la rentrée : respect des horaires statutaires, choix définitifs des équipes pour chaque projet pédagogique, adaptation aux conditions réelles de rentrée avec les temps partagés, réalisation des emplois du temps prenant en compte l'ensemble des contraintes.

Tout au long du processus, la préparation de la rentrée s'effectue en lien continu avec les services académiques.

✓ *Effectifs et structure.*

Monsieur le Principal présente le tableau de prévision des effectifs pour 2021 - 2022.

Ces données ont été établies à partir des effectifs actuels pondérés des éléments statistiques habituels liés au contexte local (moyenne des taux d'affectation réelle des années précédentes provenant des écoles publiques et privées du secteur), et confrontées avec les chiffres des services Académiques de Vendée, lors de l'entretien annuel en vue de la préparation de la rentrée.

Année scolaire	Nombre	Niveau 6 ^{ème}	Niveau 5 ^{ème}	Niveau 4 ^{ème}	Niveau 3 ^{ème}	Dispositif ULIS	Total
2018 – 2019 (réalisation)	Elèves	154	135	128	160	13	590
	Divisions	6	5	5	6		22
2019 – 2020 (réalisation)	Elèves	158	151	133	128	13	590
	Divisions	6	5	5	5		22
2020 – 2021 (réalisation)	Elèves	168	159	149	122	12	610
	Divisions	6	6	6	5		23
2021 – 2022 (prévision)	Elèves	151	164	152	132	12	611
	Divisions	6	6	6	5		23

Conseil d'Administration n° 3 **Mardi 9 février 2021 à 18 h 00**

Les enseignants relèvent le fait que des élèves ont été refusés sur l'année scolaire 2020-2021 (collège hors secteur). Ces refus sont effectués par la Direction Académique. D'autres élèves ne vont pas aller en M.F.R. car ils n'ont pas l'âge requis (14 ans actuellement), ce qui devrait maintenir les effectifs ou les grossir.

La commune de SAINT ETIENNE DU BOIS sera rattachée au secteur à la rentrée 2021, mais cela représente peu d'élèves dès la rentrée prochaine car les fratries restent sur le collège de LEGE (44). Toutefois, le représentant du conseil départemental précise qu'il n'y aura plus de transports scolaires possibles vers LEGE pour les habitants de SAINT ETIENNE DU BOIS dans 3 ans. Une anticipation est donc nécessaire pour les familles.

Les effectifs prévisionnels de la rentrée 2021 sont ajustés mi-juin, sur la base des réinscriptions réalisées.

✓ Répartition des moyens attribués.

La Dotation Globale Horaire nous a été notifiée officiellement le 29 janvier 2021 par la Direction Académique après consultation de la commission départementale. Elle est constituée de 656 H.P. + 48 H.S.A. Les I.M.P. seront attribuées ultérieurement. La remontée du Tableau de Répartition des Moyens devra être effectuée au plus tard le 12 février 2021.

Tout comme les années passées, il est nécessaire dans un premier temps de procéder à la répartition des **HEURES DE BASES** (619 h 00).

Elles concernent les horaires des enseignements obligatoires, tels qu'énoncés par les textes : *Décret n° 2015-544 et arrêté du 19 mai 2015* relatifs à l'organisation des enseignements dans les classes de collège complétés par la *circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015* ; et quantifiées comme suit :

- Le **dispositif ULIS** : 21 heures hebdomadaires dédiées entièrement à ce dispositif.
- La **classe de 6^{ème}** : 26 heures hebdomadaires par division : 23 h 00 d'enseignement + 3 h 00 consacrées aux enseignements complémentaires.
- Les **classes de 5^{ème} / 4^{ème} et 3^{ème}** : 26 heures hebdomadaires par division : 22 h 00 d'enseignement + 4 h 00 consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé et d'enseignements pratiques interdisciplinaires.

Dans un second temps, il faudra prévoir les **HEURES STATUTAIRES** (16 heures sans prendre en compte les heures pour poste partagé). Elles sont déterminées selon les textes réglementaires et concernent :

- L'U.N.S.S.,
- Les laboratoires de sciences physiques et de S.V.T.,
- Les heures estimées de Communes Différentes (ex- C.N.L.) seront prises en compte en fonction des besoins si un professeur doit effectuer une partie de son service dans un autre établissement.

Conseil d'Administration n° 3 Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

Le delta restant représente les **HEURES D'AUTONOMIE** (69 heures) de l'établissement. Cette partie de la dotation est tout d'abord composée d'un contingent d'heures calculé à partir de 3 heures par division prévu dans le cadre de la réforme des collèges. Selon le nouveau texte, cette dotation doit *«favoriser le travail à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. Elle permet également, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, de proposer, pour les élèves volontaires, un enseignement de complément aux EPI qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'antiquité»*.

Ces heures doivent permettre le financement des moyens engagés dans des dispositions pédagogiques particulières résultant du choix de l'établissement :

- ✓ Les P.P.R.E.,
- ✓ Les langues,
- ✓ Les chorales,
- ✓ Les sections sportives,
- ✓ Les classes à horaires aménagés,
- ✓ ...

Toutefois, ces dispositifs devront se maintenir, s'ouvrir ou se clore dans le respect des recommandations des commissions académiques, concernant, en particulier la carte des langues.

Enfin, conformément au décret du 20 août 2014, le collège sera doté de plusieurs **INDEMNITES POUR MISSIONS PARTICULIERES**. Le Principal précise que les missions particulières pour le collège Soljenitsyne seront définies ultérieurement et présentées lors d'un autre conseil d'administration, pour la répartition de ces I.M.P.

Pour résumer, la Dotation Globale Horaire représente l'enveloppe horaire attribuée au collège par l'Etat pour faire fonctionner pédagogiquement l'établissement ; avec les éléments de cadrage présentés précédemment, le collège a à sa disposition :

619 h 00 pour les heures de base,
16 h 00 pour les heures statutaires,
69 h 00 pour l'autonomie de l'établissement,
et des unités d'indemnité pour les missions particulières (non connues pour le moment).

Cette dotation doit être consommée en :

656,00 HP (heures postes)
48,00 HSA (heures supplémentaires à l'année)
Non attribuées IMP (Indemnité pour Mission Particulière)

C'est sur les heures d'autonomie qu'ont porté les discussions, dans un premier temps lors des conseils d'enseignements et de la réunion des coordonnateurs de disciplines le 21 janvier, puis durant le conseil pédagogique du 28 janvier ; afin d'aboutir à une proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire qui a été présentée lors de commission permanente du mardi 2 février 2021 et est soumise à l'adoption du Conseil d'Administration de ce mardi 9 février 2021.

Les **heures de base** (619 h 00) et les **heures statutaires** (16 h 00) ont été réparties dans le tableau selon leurs destinations prévues par les textes.

Conseil d'Administration n° 3 **Mardi 9 février 2021 à 18 h 00**

Sur la base des discussions menées avec les Professeurs, le Principal indique avoir procédé à la répartition d'un certain nombre d'heures d'autonomie qu'il a présenté aux membres de la commission permanente et qui est soumise à l'adoption des membres du conseil d'administration :

- Français, accompagnement personnalisé : 3 h 00 niveau 6^{ème} ; 3 h 00 niveau 5^{ème} ; 3 h 00 niveau 4^{ème} et 2 h 30 niveau 3^{ème}.
- L'option Langue et Culture de l'Antiquité (latin), proposée en classe de 5^{ème} (1 h), de 4^{ème} (2 h) et de 3^{ème} (2 h),
- L.C.E. Anglais : 2 h 00 niveau 4^{ème} et 2 h 00 niveau 3^{ème}.
- L.V.E., accompagnement personnalisé : 3 h 00 niveau 5^{ème}.
- Pour les langues vivantes 2 (Allemand et Espagnol), il est nécessaire de prévoir le groupe bilangue en 6^{ème} (3 h 00) et des groupes supplémentaires pour les autres niveaux (2 h 30 en 5^{ème}, 2 h 30 en 4^{ème} et 5 h 00 en 3^{ème}).
- Histoire, géographie et enseignement moral & civique, accompagnement personnalisé : 2 h 30 niveau 3^{ème}.
- Mathématiques, accompagnement personnalisé : 3 h 00 niveau 6^{ème} ; 3 h 00 niveau 5^{ème} ; 3 h 00 niveau 4^{ème} et 2 h 30 niveau 3^{ème}.
- Groupes en Sciences pour le niveau 4^{ème} : 3 h 00 en Technologie ; 3 h 00 en Sciences Physiques et 3 h 00 en S.V.T.
- Pour l'animation de la Chorale, 2 heures sont attribuées à l'éducation musicale.
- E.P.S. : projet escalade pour tout le niveau, 1 h 30 niveau 5^{ème}.
- Parcours d'Accompagnement à l'Orientation : 1 h 30.
- U.N.S.S. : 3 h 00 pour le 5^{ème} Professeur.
- Commune différente : 1 h 00 (C.S.D. en allemand).

Le solde (0 h 30) sera à transformer en H.S.E. à la rentrée pour l'accompagnement des Parcours éducatifs.

Avant de passer au vote, le Principal précise que dans l'hypothèse où la proposition relative à l'emploi des dotations en heures serait rejetée par le Conseil d'Administration, la commission permanente procéderait à une nouvelle instruction avant qu'une nouvelle proposition soit soumise au vote du Conseil d'Administration. Le second vote du conseil doit intervenir dans un délai de dix jours suivant son premier vote (*Décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010*).

Enfin, en cas de rejet de cette seconde proposition, le Chef d'Etablissement, en qualité de représentant de l'Etat, arrête l'emploi des dotations en heures.

Les enseignants indiquent que, sur l'année scolaire 2020-2021, certaines disciplines ont été obligées d'absorber les 48 H.S.A. Un complément de service a également été demandé en Arts Plastique et E.P.S. Les enseignants notent leur désaccord avec les HSA qui ont augmenté car c'est un frein pour les projets à mener. De plus, des recrutements ne sont pas réalisés, les enseignants se retrouvant face à 5 classes dans leurs emplois du temps au lieu de 4 habituellement. Il n'y a pas de création de postes pour absorber ces heures supplémentaires imposées, avec des effectifs conséquents, sources de tension, de dysfonctionnement dans leur travail. Pas de remplacement non plus en cas de besoin, car pas de recrutement. Ce sont 2 heures imposées par enseignant, auxquelles il faut ajouter des heures de « référent pour la préparation de l'épreuve orale » auprès de quelques élèves de 3^{ème}.

Conseil d'Administration n° 3 Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

il faut ajouter des heures de « référent pour la préparation de l'épreuve orale » auprès de quelques élèves de 3^{ème}.

Le Président du Conseil d'Administration précise que c'est la même chose dans tous les établissements.

Les enseignants indiquent que les HSA dues aux suppressions de poste ont des conséquences sur le terrain, et un impact pour les professeurs principaux qui ont déjà de nombreuses réunions, rencontres avec les parents et les autres professionnels dans le cadre des PPRE, PAI... ; le suivi global de l'élève va en pâtir davantage. Cela génère également un investissement moindre sur d'autres projets (ateliers, activités annexes), pénalisant les élèves notamment dans le cadre des AP ou du suivi des élèves de 3^{ème} pour l'oral DNB.

A cela, il faut ajouter les heures dispensées dans le cadre du dispositif « devoirs faits ». Ce sont là encore des heures de présence des enseignants. Les parents d'élèves pourraient avoir du poids pour modifier les choses.

Les questions relatives au projet de répartition de la Dotation Globale Horaire étant épuisées, le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le principe de cette proposition de répartition des moyens attribués pour la rentrée 2021.

Pour : 14 voix

Abstention : 8 voix

Contre : 3 voix

III- Affaires financières

➤ Décisions Budgétaires Modificatives.

Madame la gestionnaire présente les Décisions Budgétaires Modificatives pour les exercices comptables 2020 et 2021 :

✓ Décisions Budgétaire Modificatives pour information n°6 et 7 sur l'exercice 2020 :

En fin d'année civile, certaines opérations budgétaires sont obligatoires. Ainsi, au niveau du Service SRH il faut ajuster les recettes en fonction des recettes réelles. En 2020 la différence entre les prévisions et les réalisations est de - 4 771,70 €. Cette diminution des recettes impacte :

- Les prélèvements obligatoires opérées sur les recettes (FARPI, FCSH, charges communes) :
 - 1 750,44 € au total,
- Le crédit nourriture : - 3 021,26 €

Ensuite, il est nécessaire d'ajuster les différentes subventions reçues soit :

- + 709,50 € pour les droits de reprographie,
- + 248,94 € pour les manuels scolaires,
- - 600,00 € pour les visites d'entreprises puisqu'elles n'ont pas eu lieu l'année dernière,
- + 2 107,29 € pour les fonds sociaux,
- + 1 029,76 € pour le fonds commun des services d'hébergement.

Enfin, en 2020, les stocks alimentaires ont diminué à hauteur de 1 218,70 €.

Conseil d'Administration n° 3 Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

✓ Décisions Budgétaire Modificatives n°1 pour information sur l'exercice 2021 :

Il s'agit de l'ouverture des crédits relatifs à deux subventions :

- Une subvention du fonds commun des services d'hébergement à hauteur de 1 029,76 € pour la réparation de matériels du service restauration,
- Une subvention de la commune de Saint Gilles à hauteur de 1 041,84 € pour aider au financement de projets pédagogiques. Cette subvention servira à financer les projets effectués dans le cadre du CESC puisqu'ils concernent tous les élèves du collège.

✓ Décisions Budgétaire Modificatives n°2 pour vote sur l'exercice 2021 :

Il s'agit d'un virement de crédits effectués entre service à savoir un virement de 918,16 € du service Activités Pédagogiques vers le service Vie de l'Elève afin de pouvoir financer les actions du CESC.

Monsieur le Président propose au vote des membres du Conseil d'Administration la Décision Budgétaire Modificative n° 2 sur l'exercice 2020.

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ Contrat et convention.

✓ Convention pour le film « La Couleur de la Victoire ».

Monsieur le Principal donne la parole à un représentant des personnels enseignants.

Cette convention a pour objet l'obtention d'un DVD, permettant aux élèves de diffuser le film "LA COULEUR DE LA VICTOIRE" faisant un lien entre le sport et l'histoire. La diffusion de ce film proposé par l'UNSS Vendée, en partenariat avec le comité olympique, est une alternative aux modifications de programmation d'activités inhérentes aux activités en salle non autorisées (protocole sanitaire) et aux conditions météo défavorables pour exercer en extérieur.

Le président du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention avec l'association « Paris 2024 Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques » afin de pouvoir diffuser ce film.

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ Convention de partenariat « C BON POUR TOI ».

Cette convention a pour objet d'encadrer le programme d'interventions « C BON POUR TOI », animé par le comité département de la Ligue contre le cancer. Ce projet « C BON POUR TOI » a pour but de mettre en place des séances de théâtre interactif et des séances d'ateliers auprès des élèves de 6^{ème}.

Le président du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention avec le comité de la Ligue contre le cancer.

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 3
Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

✓ *Avenants au marché d'approvisionnement en denrées d'origine biologique*

Un groupement de commande a été signé avec le Conseil Départemental de la Vendée pour la fourniture de produits issus de l'agriculture biologique. Le marché prend fin le 22 février 2021.

Un nouveau marché est en préparation mais ne sera pas notifié avant cette date étant donné le contexte sanitaire actuel. C'est pourquoi le Département demande à chaque membre du groupement de présenter un avenant de prolongation pour chaque lot pour une durée de deux mois.

Le titulaire du marché est la plateforme ARIA située à la Roche sur Yon. Le marché se décompose en quatre lots :

- Légumes frais de saison,
- Fruits frais de saison,
- Produits laitiers,
- Epicerie et légumes secs.

Avenant au marché n° 2016170062 «Légumes frais de saison».

Le président du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer cette Avenant au marché n° 2016170062 «Légumes frais de saison».

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Avenant au marché n° 2016170063 «Fruits frais de saison».

Le président du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer cette Avenant au marché n° 2016170063 «Fruits frais de saison».

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Avenant au marché n° 2016170064 «Produits laitiers».

Le président du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer cette Avenant au marché n° 2016170064 «Produits laitiers».

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Avenant au marché n° 2016170065 «Epicerie et légumes secs».

Le président du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer cette Avenant au marché n° 2016170065 «Epicerie et légumes secs».

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Contrat pour la lutte préventive en dératisation aux normes H.A.C.C.P.*

Le collège travaille actuellement avec la société Hygiène de Vendée. Le contrat prenant fin prochainement nous sommes dans l'obligation de signer un nouveau contrat.

Le président du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer le contrat avec la société HYGIENE DE VENDEE.

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 3
Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

IV- Questions diverses

➤ *Questions des représentants des parents d'élèves.*

Les représentant.e.s de la F.C.P.E. du collège demandent que soit ajoutée à l'ordre du jour la question suivante :

«Une mise à jour du protocole sanitaire renforcé a été faite le 01/02/2021.

Le collège est-il en capacité d'aider les familles en difficultés financières à se procurer des masques de catégorie 1 ?»

Monsieur le Principal répond que depuis le retour post premier confinement, le collège fournit des masques aux familles qui en font la demande.

D'autre part, il rappelle que dans le cadre de la préparation de rentrée, il a demandé que soit faite l'acquisition de masques pour les élèves des familles les plus défavorisées. A ce titre, il avait été demandé aux membres du conseil d'administration de pouvoir effectuer cette dépense à l'aide des crédits de fonds sociaux.

Par ailleurs, il précise que la Direction Académique a informé le collège d'une livraison de masques pendant la période du 8 au 18 février 2021. Cette livraison comportera :

- 🌈 des masques de marque NOYOCO de catégorie 1 à destination des personnels de l'éducation nationale pour la période de mars à juillet 2021 (testé pour 50 lavages, 1 sachet de 6 masques par personne).
- 🌈 des masques de marque CORELE de catégorie 1 à destination des élèves issus des familles défavorisées. En effet, la Direction Académique nous indique ne pas avoir reçu de consigne demandant d'équiper tous les élèves, raison pour laquelle cette dotation est exceptionnelle.

Enfin, Monsieur le Principal indique qu'à titre exceptionnel, il est prévu que soit distribué, en dépannage, à d'autres élèves des masques de cette catégorie en possession du collège. Les familles doivent en faire la demande auprès de la Madame la Gestionnaire.

Il est également rappelé l'importance de respecter la façon de porter le masque et de changer régulièrement de masque dans la journée (au maximum toutes les 4 heures).

Il est indiqué que les masques fournis par le Conseil Départemental ne sont pas confortables, trop épais et peu pratiques. La conséquence est que les élèves ne le portent pas.

Le représentant du conseil départemental prend bonne note de cette remarque.

Conseil d'Administration n° 3
Mardi 9 février 2021 à 18 h 00

➤ *Portes ouvertes 2021.*

Monsieur le Principal informe les membres du Conseil d'Administration, que les Portes Ouvertes du Collège Alexandre Soljenitsyne sont reportées au samedi 27 mars 2021.

Dans la Foire Aux Questions Coronavirus COVID-19, du Ministère de l'Education Nationale, mise à jour le 22 janvier 2021, il est indiqué :

Des journées portes ouvertes peuvent-elles être organisées dans les écoles et établissements scolaires ?

Les journées portes ouvertes, même organisées selon un système de prise de rendez-vous, conduisent à un brassage important de personnes et posent la question du respect de la distanciation physique. Compte tenu de l'apparition de nouveaux variants du SARS-CoV-2, elles sont, à ce stade, suspendues. Une organisation sous forme de visite virtuelle et de visio/audio conférence est à privilégier.

Dans l'hypothèse où les conditions sanitaires n'évolueraient pas de manière positive, nous envisageons une vidéo pour présenter le collège. Plusieurs collègues travaillent déjà sur cette solution. Un projet de scénario a déjà été rédigé.

L'information relative aux portes ouvertes (en présentiel ou avec vidéo) sera transmise aux écoles du secteur au retour des vacances d'hiver.

➤ *Prochaine réunion.*

Le Principal précise que la prochaine réunion du **Conseil d'Administration** est programmée le mardi 13 avril 2021 ; il sera abordé entre autres le compte financier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président du Conseil d'Administration lève la séance à 19 h 20.

La Secrétaire de Séance
Madame GUILLARD Pascale

Le Président de Séance
Monsieur ROBIN Franck

